

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
METROPOLITAIN DE L'AVENUE DE LA
GARE ET DE SON CARREFOUR, EN VUE
DE LA CREATION DU PÔLE D'ECHANGES
MULTIMODAL A CAGNES-SUR-MER

Le PRESIDENT DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 20 janvier 2021, à une enquête publique préalable au déclassement du domaine public métropolitain non cadastré d'une emprise d'une superficie maximale de 3 100 m² dépendant de l'avenue de la Gare et de son carrefour avec les rues Hélène Boucher, Albert Camus, du Garigliano et avenue de Villeneuve, en vue de la déviation d'un tronçon de l'avenue de la Gare, de la création d'un parvis, d'un kiosque et d'un bâtiment voyageurs, dans le cadre de la réalisation d'un pôle d'échanges multimodal en lieu et place de l'actuelle gare ferroviaire de Cagnes-sur-Mer.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au :

**SERVICE DU DROIT DES SOLS de la mairie de Cagnes-sur-Mer, 2 avenue de Grasse
(06800) CAGNES-SUR-MER**

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés,

**du lundi 15 février 2021 au vendredi 5 mars 2021 inclus
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi**

En outre, Monsieur Jean-Claude LENAL, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public, au Service du Droit des sols de la mairie de Cagnes-sur-Mer, à l'adresse précisée ci-dessus :

**le lundi 15 février 2021, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
le mercredi 24 février 2021, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
et le vendredi 5 mars 2021, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur (Service du Droit des sols de la mairie, 2 avenue de Grasse à Cagnes-sur-Mer), avant la date de clôture de l'enquête, qui les joindra au registre.

Le public pourra également consulter le dossier soumis à l'enquête publique :

- à la Maison des Associations de la mairie de Cagnes-sur-Mer, 7 avenue de l'Hôtel de Ville (06800) Cagnes-sur-Mer de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- sur le site internet de la Métropole : nicedotazur.org, et sur le site internet de la mairie : www.cagnes-sur-mer.fr